République Française
Département Mayenne
**Commune de Grez-En-Bouère**

# *Réunion de Conseil Municipal*
# *Procès-Verbal de la séance du 02 Septembre 2026*

Nombre

de Membres en exercice 15 Date de la convocation : le 28 Août 2026

de Présents 13

de Votants 15

**L'an deux mil vingt-six, le deux septembre**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Madame Le Maire, Nolwenn BOISSINOT.

**Présents** : M. Alain PAGERI, Mme Nathalie GABILLARD, M. Éric DONZALLAZ, Mme Mathilde BLANCHET (Adjoints au Maire), M. Sylvain JONCHERAY, Mme Manuela PANNIER, Mme Delphine HUGNET, Mme Honorine CARLIER, M. Matthieu POIRIER, Mme Alexiane LEPAGE, M. Romain PRODHOMME et M. Vincent LAVAL formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Excusés** : M. Alexis GAUTIER (pouvoir donné à M. Alain PAGERI), M. Lorenzo DONATI (pouvoir donné à Mme Alexiane LEPAGE)

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.
M. Sylvain JONCHERAY est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

**Ordre du jour de la séance**

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2026
- Convention d'utilisation et de partage des installations sportives
- Règlement intérieur de la salle des sports
- Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT)
- Validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

**Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour**

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Mise en place de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ des membres présents** (13 voix POUR), d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**Arrêté du dernier procès-verbal**

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal, en date du 02 Juillet 2026.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents.

**DÉLIBÉRATION N°2026-09-02-01 Convention d'utilisation et de partage des installations sportives**

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été établie le 18 mai 2015 entre la commune et l'AS GREZ (foot) pour l'utilisation des vestiaires au Stade Edouard REILLON. Elle ajoute que depuis 2 ans, le rugby utilise le terrain ainsi que les vestiaires. Il est donc nécessaire de définir les conditions d'utilisation et de partage de ces installations entre les différents utilisateurs afin de garantir un partage équitable, harmonieux et respectueux. Elle précise que cette convention a pour objectif de préciser les modalités d'accès aux équipements, les créneaux d'utilisation, les obligations respectives des parties, les règles de sécurité, d'entretien et de responsabilité.

Madame le Maire donne lecture de la convention d'utilisation et de partage des installations sportives. Elle sera annexée à la délibération.

Madame Manuella PANNIER demande pourquoi le rugby de Château-Gontier désire venir à Grez. Madame Mathilde BLANCHET explique que le rugby de Château-Gontier a créé des antennes sur Grez, Craon et Cossé le Vivien afin de rendre le rugby plus accessible et de développer cette pratique chez les jeunes. Pour la commune c'était également intéressant de pouvoir proposer un sport de plus.

Il est précisé que ce ne sont que des entrainements à Grez.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**
**- APPROUVE les termes de la convention d'utilisation et de partage des installations sportives entre la commune, l'AS GREZ et le Rugby,**
**- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

**DÉLIBÉRATION N°2026-09-02-02 Règlement intérieur de la salle des sports**

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de la salle des sports suite aux travaux de réfection du sol et de la salle.

Elle précise qu'il a pour objet de définir les conditions d'utilisation, d'accès, d'hygiène et de sécurité de la salle des sports par tous les utilisateurs (établissements scolaires, associations, intervenants extérieurs…). Il stipule notamment que le port de chaussures de sport propres et d'intérieur est obligatoire.

Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur. Il sera annexé à la délibération.

Madame Delphine HUGNET demande si le règlement sera signé par toutes les associations. Madame Mathilde BLANCHET répond que oui ainsi que par les écoles et le collège.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**
**- APPROUVE les termes du règlement intérieur de la salle des sports,**

**- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

**DÉLIBÉRATION N°2026-09-02-03 Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Madame le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres ou inversement. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la CLECT.
Il ajoute que la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ a créé le 3 février 2004, la CLECT composée de membres des conseils municipaux des communes du territoire. En l'espèce, elle est composée d'un représentant par commune.

Le Conseil Communautaire a délibéré à la séance du 23 juin 2026 le principe de la composition de la CLECT et invite les 22 communes du territoire à délibérer à son tour pour désigner leur représentant au sein de la CLECT.
Monsieur Jean-Pierre FOUCHER avait été désigné comme représentant de la commune auprès de la CLECT pour le mandat 2020-2026.

De nouvelles élections municipales ont eu lieu, il est donc nécessaire de désigner un nouveau représentant pour la CLECT.

Madame le Maire propose sa candidature.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**
- **DÉSIGNE Madame Nolwenn BOISSINOT, Maire, représentante à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du pays de MESLAY-GREZ.**

**DÉLIBÉRATION N°2026-09-02-04 Validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Madame le Maire expose que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) constitue un outil de planification et d'organisation permettant à la commune de se préparer à faire face aux situations de crise et d'assurer la sauvegarde et la protection de la population. Il précise l'organisation communale, les moyens disponibles, les procédures d'alerte et d'information de la population ainsi que les actions à mettre en œuvre en cas d'évènement majeur (tempête, inondation, accident industriel…).
Le PCS de la commune de Grez-en-Bouère a été élaboré et présenté au Conseil Municipal.

Monsieur Sylvain JONCHERAY expose qu'il manque un lieu-dit au niveau du passage d'une canalisation de gaz, « Les Buffetières ». Monsieur Éric DONZALLAZ répond qu'il va vérifier et le rajouter.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**
- **APPROUVE et VALIDE le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Grez-en-Bouère, annexé à la présente délibération.**
**- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre les dispositions prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde en cas de survenance d'un événement nécessitant son activation.**

**- DIT que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires afin de tenir compte de l'évolution des risques, de l'organisation communale des moyens disponibles.**
**- CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'assurer la transmission du Plan Communal de Sauvegarde aux autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.**

**DÉLIBÉRATION N°2026-09-02-05 Validation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Madame le Maire expose que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objet de présenter les risques naturels et technologiques susceptibles d'affecter le territoire communal, ainsi que les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement. Il contient la liste des risques, les mesures de prévention, les consignes de sécurité la cartographie et les alertes.

Le DICRIM a été élaboré afin de répondre à l'obligation d'information préventive de la population et de contribuer à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs présents sur le territoire communal. Il a été présenté au Conseil Municipal.

Monsieur Vincent LAVAL propose de revoir le document avec la commission communication afin de le rendre plus attractif et que les habitants aient envie de le lire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**
- **APPROUVE et VALIDE le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la commune de Grez-en-Bouère, annexé à la présente délibération.**
**- DIT que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs sera porté à la connaissance de la population par tout moyen approprié, notamment par sa mise à disposition en mairie et, le cas échéant, par sa publication sur les supports de communication de la commune.**
**- DIT que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs sera régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des risques, de la réglementation et des informations portées à la connaissance de la commune.**
**- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et à l'exécution de la présente délibération.**

**DÉLIBÉRATION N°2026-09-02-06 Délibération instituant la Taxe d'Habitation sur la Vacance des Locaux d'Habitation**

Madame le Maire de Grez-en-Bouère,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Considérant que la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation constitue un levier important pour inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif ou à les occuper,

Considérant que cette mesure s'applique aux logements habitables, clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum, non meublés et vacants depuis plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition,

Vu l'article 1406 *bis* du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**
**- DÉCIDE d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation**
**- CHARGE Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

**COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

- **Scolaire :**

Madame Nathalie GABILLARD, informe le Conseil Municipal que :

→ Le CMJ s'est réuni le 1er septembre. Lors de cette réunion, les enfants ont réalisé les affiches pour le concours de dessin (Forum des Associations le 05 septembre 2026) et le concours de chants qui aura lieu le 09 octobre avec Dorian comme animateur.

→ Les élections des nouveaux membres du CMJ se dérouleront le vendredi 16 octobre 2026. Madame Delphine HUGNET propose de l'ouvrir au plus grand, jusqu'en 3ème par exemple où aux enfants qui habitent Grez mais qui sont scolarisés ans une autre commune. A réfléchir.

→ Les jeunes du CMJ vont participer chacun leur tour aux réunions de Conseil Municipal.

→ Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est en cours de réalisation. Une version a été fournie aux agents périscolaires pour qu'elles puissent le lire mais aussi faire remonter leurs idées. Elles ont déjà des suggestions pour des nouveaux aménagements dans la cour pendant la pause méridienne.

- **Communication / Presse :**

Madame Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal que :

→ La prochaine réunion de la commission aura lieu le 17 septembre 2026 pour la mise à jour du site internet de la commune

→ La 6ème naissance est arrivée, c'est un petit garçon prénommé Nouha

**Facebook** : 1 598 publications réalisées depuis le lancement
1 133 abonnés (+ 36 depuis le dernier conseil)

**LE TOP 10 :**

1. ENEDIS, démarchage frauduleux (25 601 vues)
2. Justine TOUPIN, accueillante familiale à Bouère (12 744 vues)
3. Chien errant, route de Grez/Ruillé (12 422 vues)
4. Chien retrouvé à Grez (11 761 personnes)
5. Chat perdu à Grez (7 186 vues)
6. Vigilance jaune canicule et orage 09/08/2026 (6 820 vues)
7. Route barrée à Bouère, élagage d'arbres (6 650 vues)
8. Enquête publique projet agrivoltaïque (5 610 vues)
9. Interdictions de consommation d'alcool et de détention d'alcool (4 974 vues)
10. Erreur Flash Infos, location tarifs salle polyvalente (4 556 vues)

→ **Manifestations / Fêtes / Animations**

Madame Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal que :

→ La réunion avec les associations a eu lieu le 09 juillet 2026. Il y avait 10 associations de présentes. Le bilan de l'année est positif dans l'ensemble. Les effectifs sont stables sauf pour 2 activités où il manque des adhérents.

→ Le mercredi 29 juillet de 13h30 à 16h30 au parc des Lilas était organisée l'animation « Bougez avec nous, vivez mieux » par le CDOS (activités multisports, pratique du handisport).

L'évènement a été un flop. La période de vacances ainsi que la chaleur ont été certainement des freins à la fréquentation.

→ Samedi 5 septembre 2026 : Forum des Associations

- **Action Sociale :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal :

- Point sur le local SDF :

→ Le local est fermé durant l'été

→ Le secours catholique n'est plus en mesure d'assurer la gestion du local SDF par manque de bénévoles et d'encadrement. Il est proposé de reprendre à partir de mi-septembre l'organisation précédente qui était la suivante (validée ce jour par le secours catholique) :

- Gestion des relations avec le 115, disponibilité du local, accueil de l'occupant et gestion de son départ par les agents de la mairie
- Le secours catholique continue à gérer : l'approvisionnement alimentaire et produits de premières nécessités, nettoyage du local et du linge.

→ Le repas des ainés (personnes de plus de 80 ans) aura lieu le samedi 05 décembre 2026 au restaurant De Plein Grez. Si des personnes ne peuvent pas être présentes au restaurant, il y a une distribution de paniers garnis effectué par les élus.

Madame Delphine HUGNET informe le Conseil Municipal que des arrêts ALEOP transport à la demande ont été supprimés. Il est beaucoup plus difficile de se déplacer notamment pour aller sur Meslay dans la journée. S'il y d'autres personnes à se manifester le point sera remonté auprès de la Région.

- **Urbanisme / Environnement :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal :

- Dossiers en cours :

→ Mise en place un râtelier vélo au niveau de la mairie

→ Préparation de l'arrêté de lutte contre les dépôts sauvages

→ Animaux : Adaptabilité du chenil avec trappe pour le nourrissage et l'eau, accueil des chats et préparation d'un arrêté pour les animaux en divagation

- Urbanisme :

→ Projets : Aménagement de la rue de la Libération

- Intégrer une voie vélo plus stationnement / voie verte
- Modification des places de stationnement – Loi LOM
- Intégrer des bornes de recharge véhicule électrique (contact avec TEM le 18/08/2026 : la personne qui s'en occupe était en congé jusqu'au 1er septembre. Un message lui sera transmis pour RDV)
- Rencontre prévue le 04 septembre avec la DDT afin de connaitre les conditions nécessaires pour procéder à l'effacement des réseaux et préparation des budgets associés

Madame Delphine HUGNET demande si des bornes de recharges électriques sont prévues par la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ au niveau du Pôle Santé. Madame le Maire va poser la question.

- **Sécurité :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que :

→ Validation ce jour des deux documents PCS et DICRIM

→ Suite à l'envoi (avec le Flash Infos) de la fiche d'inscription au registre nominatif communal au titre du PCS, il n'y a eu que 5 retours et seulement 1 personne n'était pas connue de la mairie

- Dossiers prévisionnels : Plusieurs réflexions sont menées sur les sujets suivants :

→ Marquage de signalisation horizontale :

- Passages piétons
- Priorités à droite
- Suppression de place de stationnement afin de se mettre en conformité au code de la voirie routière (article L.118-5-1 : aucun emplacement de stationnement ne peut être aménagé sur la chaussée cinq mètres en amont des passages piétons. Les mises en conformité doivent avoir été réalisées au plus tard le 31 décembre 2026).
- Contrôle des existants et mise en place d'un programme de contrôle régulier

→ Solutions pour réduire la vitesse notamment route de Meslay et Place de la Mairie

→ Moyens de communication hors réseau téléphonique en cas de catastrophe ou accident industriel

→ Moyens vidéo pour la sécurité publique et la recherche des actes d'incivilité

→ Ajout d'extincteur dans le local de stockage de la salle des sports – Adapter le contrat de maintenance et revoir le plan d'évacuation

→ Réfection des trottoirs et chaussée

→ Ajout d'une gâche électrique pour le secrétariat de mairie afin de pouvoir contrôler l'accès des personnes

- **Travaux / Voirie :**

Monsieur Alain PAGERI informe le Conseil Municipal que :

→ Les travaux de changement des menuiseries à l'école Publique Levrot sont en cours. L'entreprise reviendra sur 3 mercredis pour le reste des finitions.

→ Les travaux d'isolation du plafond au restaurant scolaire seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

→ Les peintres sont actuellement à travailler dans le logement 35 rue Bel-Ébat. Il restera le sol à poser par Emmanuel FERRON, agent technique de la commune. Les travaux devraient se terminer fin septembre et le logement pourra être remis à la location.

→ La SAS MALNUIT Sylvain va intervenir pour l'élagage des haies à la salle polyvalente, route du Château de Chanay ainsi que derrière chez Monsieur et Madame LANDELLE Lotissement Le Frêne.

→ La terrasse du restaurant est quasiment terminée. Il ne reste que les poteaux à cacher et à fabriquer la rambarde ainsi que l'escalier.

→ 1 place de stationnement pour personne à mobilité réduite a été créée au niveau du Collège Le Grand Champ ainsi que 2 passages piétons au niveau de l'École Publique Levrot

→ La prochaine réunion de la commission aura lieu fin septembre.

- **Développement Économique :**

Monsieur Alexis GAUTIER étant absent, Monsieur Alain PAGERI informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de la commission se déroulera le 08/09/2026.

**DIVERS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :
- la commune a renoncé à son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

→ 5 rue des Cerisiers (Section AC n°207, n°208 et n°209) :
- Bâti sur terrain propre
- 2 071 m²
- Prix : 182 840 € + commission de 11 160 €

→ 40 Route de Meslay (Section AC n°9, n°56 et n°57)
- 1 539 m²
- Bâti sur terrain propre
- 50 000 €

Madame le Maire informe qu'une administré s'installe à son domicile pour des massages bien-être.

L'enquête publique concernant le projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque ovins au lieudit « Le Bourg de Gérigné » sur la commune est en cours. La dernière permanence se tiendra le mercredi 09 septembre de 14h00 à 17h00.

Madame le Maire expose qu'elle a rencontré le Directeur de Mayenne Habitat avec Monsieur Éric DONZALLAZ afin de connaitre le nombre de logements Mayenne Habitat sur la commune. Pour information, il y a 35 logements dont 5 non loués. Une visite va être organisée par l'agence de Château-Gontier afin de constater l'état de ces logements non loués. Un état de l'avancement des travaux de construction de 5 logements au Lotissement le Frêne leur a été également demandé. Les travaux devraient être programmés avant la fin de l'année. Mais avant la commune doit lancer le dédoublement des réseaux. La Communauté de Communes a été contactée pour s'en charger.

Madame le Maire informe qu'elle a rendez-vous le 21 septembre 2026 afin de signer l'acte de vente d'une parcelle du Lotissement Le Frêne.

Pendant l'été, il a été réceptionné un dossier de permis de construire pour y mettre une yourte, Route des Pierres. Un avis favorable a été émis avec une remarque (le projet doit s'intégrer dans son environnement).

La réunion publique est prévue le 25 septembre 2026 à 20h00 à la salle polyvalente : 15 min de présentation (actions réalisées, en cours, ce qui n'a pas abouti, ce qui est à venir…) puis 45 minutes d'échanges. A la fin de la réunion, un verre de l'amitié sera offert.

Madame le Maire fera la remise des clés de l'Église au Père Lucien, nouveau curé qui intègre la paroisse, le dimanche 13 septembre 2026.

Madame le Maire participera à une rencontre avec les professionnels de santé de la MSP le 28 septembre 2026 à 20h00 à Saint-Denis-du-Maine.

La mairie a été destinataire d'une invitation de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire concernant une rencontre sur « Le mal être agricole, parlons-en » le 06 octobre 2026 de 14h00 à 16h00 à Meslay-du-Maine. Madame le Maire et les adjoints ne peuvent pas si rendre. Il est proposé à un conseiller volontaire de s'y rendre.

Madame le Maire informe que les gérants du bar le mettent en vente. Ils ont rendez-vous avec le tribunal de commerce demain parce qu'ils vont entamer une procédure de liquidation. Le fond de commerce est à vendre 70 000 € négociable.

Une rencontre a eu lieu le 02 septembre 2026, en mairie, entre Madame le Maire, Monsieur Éric DONZALLAZ, Monsieur le Sous-Préfet, la DREAL et Brenntag afin de faire un point de rencontre, d'échanger. La commission de suivi Brenntag aura lieu le 08 octobre 2026 à 15h30 à la mairie.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 15 octobre 2026 à 19h30 à la mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

**Séance du 02 Septembre 2026 – Délibérations prises du n°2026-09-02-01 à n°2026-09-02-06**

| N° DE LA DÉLIBÉRATION | OBJET | Décision du Conseil Municipal |
|---|---|---|
| 2026-09-02-01 | Convention d'utilisation et de partage des installations sportives | **Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 VOIX POUR)** |
| 2026-09-02-02 | Règlement intérieur de la salle des sports | **Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 VOIX POUR)** |
| 2026-09-02-03 | Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) – Mme le Maire | **Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 VOIX POUR)** |
| 2026-09-02-04 | Validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) | **Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 VOIX POUR)** |
| 2026-09-02-05 | Validation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) | **Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 VOIX POUR)** |
| 2026-09-02-06 | Mise en place de la Taxe d'Habitation sur la Vacance des Locaux d'Habitation | **Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 VOIX POUR)** |

**Les élus municipaux présents à la séance du 02 septembre 2026**

| | |
|---|---|
| BOISSINOT Nolwenn | Maire |
| PAGERI Alain | 1er Adjoint |
| GABILLARD Nathalie | 2ème Adjointe |
| DONZALLAZ Éric | 3ème Adjoint |
| BLANCHET Mathilde | 4ème Adjointe |
| JONCHERAY Sylvain | Conseiller Municipal |
| PANNIER Manuela | Conseillère Municipale |
| HUGNET Delphine | Conseillère Municipale |
| CARLIER Honorine | Conseillère Municipale |
| POIRIER Matthieu | Conseiller Municipal |
| LEPAGE Alexiane | Conseillère Municipale |
| PRODHOMME Romain | Conseiller Municipal |
| LAVAL Vincent | Conseiller Municipal |

**Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 15 octobre 2026**

| Observations | Signatures | |
|---|---|---|
| | Secrétaire de Séance | Madame le Maire |
| | Sylvain JONCHERAY | Nolwenn BOISSINOT |